

15 juin 2018

Autolib' : les élus métropolitains appelés à se prononcer sur la résiliation du contrat

Dans un courrier daté du 25 mai, le groupe Bolloré a demandé au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole que lui soit versé la somme de 233 millions d'euros, au titre du déficit prévisionnel du service Autolib', à défaut de quoi une procédure de résiliation du contrat serait engagée dans un délai d'un mois.

La Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a réuni ce vendredi 15 juin les Maires des communes adhérentes au service, pour débattre de la réponse à apporter à cette injonction inacceptable du délégataire.

Les élus ont souligné leur refus catégorique de verser la somme demandée par le groupe Bolloré, dont le montant apparaît excessif et dont les fondements semblent particulièrement contestables. Il est par ailleurs inenvisageable de maintenir à flot un service déficitaire et dont la qualité tend depuis plusieurs mois déjà à se dégrader, tant en matière de propreté et d'entretien qu'en matière de disponibilité des véhicules.

La décision a donc été prise de réunir un Conseil syndical le jeudi 21 juin pour examiner la résiliation du contrat de délégation de service public Autolib'. *« Cette résiliation ne doit pas peser sur les usagers, le Syndicat Autolib' Métropole fera le maximum pour que le service ne s'arrête pas du jour au lendemain. Cela dépendra en grande partie du groupe Bolloré, dont j'espère qu'il fera preuve de responsabilité pour prévoir une transition acceptable vers de nouveaux services. Aucun abonné ne doit être lésé : c'est une exigence. »* souligne Catherine Baratti-Elbaz, Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

Si une page se tourne, une autre s'ouvre et le Syndicat souligne son optimisme pour l'avenir. De nombreux constructeurs, loueurs et startups ont fait part ces derniers mois de leur intérêt à développer l'autopartage dans le Grand Paris. La résiliation du service Autolib' est l'opportunité de mettre au service des usagers de nouvelles solutions qui répondront mieux à leurs attentes, en étant plus souples, plus performantes et plus évolutives.

CONTACT PRESSE :

Syndicat Autolib' Velib' Métropole
Mélody Tonolli 01 80 18 92 03
melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr

Des discussions vont être engagées avec les élus du Syndicat pour que ces nouveaux services, dont le secteur privé pourrait assumer le fonctionnement et le risque financier, soient initiés dans les meilleurs délais.